

QUE FAIRE EN CAS DE ???

D'absence

- Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre travail :
Prévenez immédiatement le Service pour justifier votre absence.

D'accident du travail ou de trajet

- Vous devez déclarer immédiatement votre accident au service

De changement de domicile

- Vous communiquez votre nouvelle adresse au Responsable Ressources Humaines.

De changement de banque

-Vous donnez un relevé d'identité bancaire, ou postal

De changement de voiture ou d'assurance

-Apporter les justificatifs

De changement de temps de travail dans une autre entreprise

-Vous devez Informez le service

Qui contacter ?

Brigitte Tilly - cadre responsable du pôle soins
Maryline Carbonnier - infirmière coordinatrice
Sandrine Sobeaux – Secrétaire de direction
Samia Bellazar – secrétaire

01.39.94.31.47

Courriel : ssiad@fondation-chaptal.fr
Site : fondationleoniechaptal.fr

FONDATION LEONIE CHAPTAL

Établissement reconnu d'utilité publique par décret du 31.07.1990



LIVRET d'ACCUEIL CDD ponctuels - SSIAD



DES SOINS DE QUALITE

BIENVENUE !

Au nom du conseil d'administration et de l'ensemble des salariés, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue au sein de la Fondation Léonie Chaptal car c'est de la rencontre que naît l'enrichissement.

Intégrer la Fondation c'est adhérer à des valeurs humanistes portées par les métiers du soin mais c'est aussi partager un sentiment d'appartenance à une institution, à un groupe qui s'est engagé dans une réflexion pour participer activement à la société et est en mesure de s'adapter aux mouvements qui la traversent... La qualité du travail accompli par l'ensemble des membres du personnel de la fondation qui accompagne étudiants et élèves dans leur cheminement professionnel et permet à des personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou le handicap de rester à leur domicile est notre force et nous permet d'être reconnus.

Michèle FOINANT- Directrice

1 La Fondation

C'est le besoin de se faire aider par des personnes qualifiées et le sentiment que la formation infirmière n'est pas reconnue, qui a conduit Mademoiselle Chaptal à créer en 1905, à Paris, l'une des premières écoles d'infirmières en France : « La Maison Ecole d'Infirmières Chaptal ». celle-ci a évolué au regard des besoins de son environnement. Aujourd'hui la Fondation se structure autour de deux pôles d'activités : formation et soins

2 Le Service de Soins Infirmiers à Domicile

La Fondation accompagne des personnes âgées et handicapées dans le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD-130 places) et a mis en place une équipe spécialisée Alzheimer (10 places depuis 2012).

S'adresser à des publics « vulnérables », implique pour la Fondation, d'individualiser les prises en charge, de les accompagner dans leur projet de vie en favorisant leur maintien au domicile. Elle développe un travail en partenariat avec les institutions sanitaires et sociales locales.

3 Les droits des usagers

Charte de la personne âgée

Règlement de fonctionnement du SSIAD

4 Vie professionnelle

Vos conditions de travail et d'emploi sont régies essentiellement par les dispositions suivantes :

- Le Code du Travail,
- Les accords professionnels et la Convention Collective FEHAP 1951
- Votre contrat de travail,
- Le règlement intérieur,
- Les notes de Service qui précisent certains points particuliers.

Vous travaillez en contrat à durée déterminée à un temps partiel, vous avez un ou plusieurs autres employeurs

Merci de nous compléter la fiche en annexe et de nous la remettre signée

Vous êtes acteur de la sécurité dans l'entreprise

A ce titre il vous revient :

- D'intégrer la prévention à votre travail,
- De veiller à votre sécurité et à celle des autres,
- D'observer et faire observer les règles de sécurité,
- De signaler à votre hiérarchie les situations à risque que vous pouvez constater,
- Et particulièrement de vous retirer immédiatement de toute situation de danger grave et imminent sans compromettre la sécurité des personnes qui vous entourent.

Réglementation européenne RGPD - règlement général sur la protection des données

Conformément à la réglementation européenne en vigueur à partir du 25 mai 2018, nous vous informons que les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre dossier administratif. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la Fondation Léonie CHAPTAL. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez- vous adresser au service Ressources Humaines.